

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 septembre. — La conférence que les ambassadeurs et ministres de Russie, de Prusse, d'Autriche et de France ont eu vendredi après-midi avec lord Palmerston au Foreign-Office ne s'est terminée que le lendemain matin.

— On vient d'inaugurer, dans une chapelle de l'abbaye de Westminster à Londres, la statue en marbre de James Watt, auquel est dû le perfectionnement de la machine à vapeur. Cette statue est due à l'habile ciseau de Chantrey. Watt est représenté assis; il tient dans sa main gauche un papier sur lequel il vient de tracer des lignes parallèles, indiquant le mouvement de la vapeur. L'exécution de cet œuvre est, dit-on, fort remarquable, et fait le plus grand honneur à l'artiste. Les frais de la statue élevée à la mémoire de Watt ont été payés sur les fonds d'une souscription ouverte par les amis et les admirateurs de cet homme de génie. Guillaume IV avait souscrit pour 500 guinées.

Du 25 septembre. — A l'issue de la conférence du 21, où la note du roi de Hollande a été présentée, lord Palmerston a envoyé à tous les ministres du cabinet, une circulaire pour les convoquer à une assemblée, qui aura lieu aujourd'hui après-midi à 2 heures.

On apprend que la réunion d'hier n'a produit aucun résultat.

— Aujourd'hui entre 4 et 5 heures de relevée, les ministres de Russie, de Prusse, de France et d'Autriche, ont eu une conférence avec lord Palmerston au Foreign-Office. M. Van de Weyer a eu aussi une entrevue avec S. S. au Foreign-Office.

— Un accident sérieux est arrivé ces jours-ci au comte Matschewitsch, l'envoyé extraordinaire russe à notre cour. Le comte se trouvant à une partie de chasse, a reçu accidentellement un coup de feu à la cuisse. On espère toutefois que cet accident n'aura point de suites fâcheuses. La blessure va bien. Cependant ce diplomate n'a pas été en état d'assister à la conférence de ce jour.

L'escadre de sir Pultney Malcolm se trouve réunie à Spithead.

FRANCE.

Paris, le 25 septembre. — Le duc de Nemours est parti ce matin à huit heures pour l'armée du nord. Quatre batteries de sièges sont parties hier soir de Vincennes pour l'armée.

— C'est M. le lieutenant-général Gentil St.-Alphonse, qui remplace M. le baron Gérard dans le commandement de la division de réserve (cavalerie) de l'armée du nord.

— Le lieutenant-général Haxo, commandant en chef le génie à l'armée du nord; et le lieutenant-général Negre, commandant en chef l'artillerie de la même armée, sont partis pour rejoindre leur poste.

— M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement en Belgique. Il a aussitôt quitté la campagne où il se trouvait; il est arrivé aux Tuilleries ce matin à sept heures, et est parti à cinq heures. Il commande la 2^e brigade de la 1^{re} division de l'armée du Nord.

— On désigne le maréchal Molitor comme devant prendre le commandement d'un corps d'observation sur la frontière des Pyrénées, dont le quartier-général est provisoirement indiqué à Toulouse. (Quotid.)

— De forts envois d'espèce sont préparés et peut-être déjà en route pour l'armée du nord.

— Nous tenons la nouvelle suivante d'une source positive :

« On se rappelle avec quelle précipitation M. Lehon est reparti pour Bruxelles sur un ordre du roi des Belges. Voici quel était le motif de son départ :

« M. Lehon possède une influence très-grande sur l'esprit du roi des Français il est même très-bien vu du cabinet anglais, et son caractère est très-estimé en Belgique. On sait que c'est lui qui a conduit toute la négociation pour le mariage de la reine des Belges. D'après ces considérations le roi des Belges l'avait choisi pour remplacer M. de Theux au ministère de l'intérieur, en lui donnant la présidence du conseil des ministres de Belgique.

« M. Lehon avait accepté les fonctions que le roi des Belges lui conférait mais à la condition que son administration serait provisoire et qu'il se retirerait aussitôt que les affaires de Belgique auraient repris une tournure plus favorable, parce qu'il tient à revenir reprendre ses fonctions d'ambassadeur à la cour de France. »

— On lit dans le *Messenger* :

« Aujourd'hui on parlait d'une entrevue qui a eu lieu entre le comte Appony et M. Sebastiani. On assure que l'ambassadeur d'Autriche a annoncé à notre ministre des affaires étrangères que, malgré le désir de sa cour de voir les affaires de la Belgique terminées, elle ne veut point adhérer aux résolutions prises par le gouvernement français, et ne permettra point de mesures coercitives contre le roi Guillaume.

« Dans aucun cas, les puissances du nord ne souffriront l'invasion du sol hollandais. Au reste, il paraît que le gouvernement français ne prendra point de mesures décisives avant de connaître la décision de la conférence de Londres.

(On sait que le *Messenger* a toujours manifesté de la sympathie au roi Guillaume.)

— Voici comment le *National* explique la velléité belliqueuse du gouvernement français :

« On sent l'impossibilité de se présenter aux chambres sans avoir fait faire un pas à la question extérieure. Heureusement, les chambres ne s'assemblent qu'au commencement de l'hiver; et dans quinze jours d'ici il ne sera plus possible de tenir la mer à l'entrée de l'Escaut. Une menace de blocus et la formation d'une armée sur notre frontière n'engagent à rien. On viendra déclarer aux chambres qu'on a voulu en effet avoir raison de l'opiniâtreté du roi de Hollande, mais que malheureusement le mauvais temps est survenu et que les opérations ne pourront être reprises qu'au printemps. On aura fait à peu de frais montre d'énergie, et l'on vivra là-dessus pendant une session qu'on s'efforcera de rendre aussi courte que possible. Voilà ce qui nous paraît résulter des renseignements particuliers que nous avons pu recueillir, et des premières impressions des feuilles belges et anglaises sur ce nouvel incident de la question belge. Ce n'est encore ici qu'un incident. Le dénouement appartiendra à une autre politique et à d'autres hommes. »

— On sait que les journaux le *Temps* et le *Constitutionnel* sont partisans de la combinaison ministérielle qui mettrait M. Dupin aîné à la tête du cabinet.

Le *Nouvelliste* ayant annoncé que M. Dupin aîné était arrivé avant-hier soir à Paris; le *Temps* annonce qu'hier à 10 heures du soir on ne savait rien chez M. Dupin de son arrivée; quant au *Constitutionnel* il garde prudemment le silence.

Voici maintenant la vérité sur cette affaire.

M. Dupin est réellement de retour; mais il n'est

pas revenu à Paris : il s'est rendu directement à Neuilly, où il a eu une longue conférence avec le roi, à la suite de cette conférence le roi s'est opposé à ce que M. Dupin retournât à Paris, afin, disait-il, qu'il ne fut pas influencé par l'opposition. En effet M. Dupin est toujours à Neuilly et il travaille constamment avec Louis-Philippe à la réorganisation du ministère.

On observe le mystère le plus impénétrable sur les résolutions prises par le roi et M. Dupin. Ce qui paraît maintenant bien certain, c'est que le roi sait enfin qu'il avait pris un mauvais moyen pour en finir en consultant sans cesse les ministres actuels, pour connaître leur opinion sur les personnes qu'il était à propos de nommer à leur place dans le cabinet.

FLOTTE DE CHERBOURG.

M. le contre-amiral Ducrest de Villeneuve a quitté Paris vendredi dernier, dans la soirée; il doit être arrivé maintenant à Cherbourg. Voici, au surplus, une note que nous recevons à l'instant de notre correspondant dans ce port :

« La division navale destinée à opérer, en cas de guerre, dans les eaux de l'Escaut, est toute prête; elle appareillera au premier signal du télégraphe. Les bâtimens qui la composent sont beaux, bien tenus, bien commandés, et montés par des hommes à qui il ne manque peut-être qu'un peu plus de pratique pour être de très-bons marins. Ces navires n'ont rien à envier aux meilleurs de l'Angleterre; ils sont au nombre de huit : le *Suffren*, vaisseau de 90 canons, commandé par M. Kerdrain, capitaine de vaisseau; la *Melpomène*, frégate de 60 bouches à feu, sous les ordres de M. Rabaudit, capitaine de vaisseau; la *Calypso*, frégate de 52 canons, sous le commandement de M. Gazy, capitaine de vaisseau; la *Résolus*, frégate de 46, commandée par M. le capitaine de frégate Lemaître; la *Mélie*, frégate de même force, capitaine Troude; l'*Ariane*, grande corvette de la force des anciennes frégates de 12 (32 bouches à feu), sous les ordres de M. Peray, capitaine de frégates; la *Créole*, corvette à trois-mâts de 24, capitaine Dubreuil; le *Cygne*, brick de 20 canons, commandé par M. le capitaine de corvette Dubourdieu. Quant à ce dernier bâtiment, on croit qu'il ne fera point partie de la division de l'Escaut, et qu'il est destiné à la Méditerranée.

« M. l'amiral Ducrest de Villeneuve n'est pas encore arrivé; on l'annonce pour aujourd'hui. Comme il est bon qu'on sache quel est l'officier à qui est confiée une partie si importante de la force publique, permettez que je vous dise un mot sur cet amiral. M. Ducrest de Villeneuve est officier-général depuis la fin d'octobre 1829. Il a beaucoup navigué et toujours servi avec une grande distinction; il a commencé sa carrière dans l'Inde, où il a pris part à de beaux combats, et principalement à celui de la *Vénus*, que commandait le célèbre capitaine Bouvet, contre la frégate le *Ceylan*. Il assista à la bataille de Trafalgar, sur le *Redoutable*, qui eut ce mémorable combat contre trois vaisseaux où mourut l'amiral Nelson. M. de Villeneuve, commandant la frégate l'*Alemène*, eut, le 16 janvier 1814, un combat à l'abordage contre un vaisseau de 74 canons; c'est là un très-beau fait d'armes, et qu'il lui valut beaucoup de réputation dans la marine. Il a commandé depuis aux Antilles, à Bourbon, au Brésil, dans la Méditerranée. M. Ducrest de Villeneuve a la réputation bien acquise de bon marin.

« La corvette l'*Ariane* a mis sous voiles; on dit qu'elle est allée en Angleterre, à Spithead, où la division anglaise doit venir de Cork. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* français publie la dépêche télégraphique suivante, sous la date de Bayonne, 24 septembre :

» Ildephonse, 20 septembre

» *L'ambassadeur de France près la cour d'Espagne à M. le ministre des affaires étrangères.*

» Le roi, dont la vie avait paru désespérée le 17, s'est sur-le-champ trouvé mieux dans la matinée du 18; hier les symptômes les plus alarmants ont encore reparu, mais cette journée s'est bien passée; et, sans que le danger ait cessé entièrement, l'état de S. M. paraît plus satisfaisant qu'on n'aurait osé l'espérer.

D'après cette dépêche télégraphique, le gouvernement français aurait été la dupe d'une étrange mystification, lorsqu'il annonçait d'après une note télégraphique de Bayonne du 20, que le roi était mort le 15. Toute cette méprise est venue de lui, car M. le comte d'Ofalia, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'avait reçu aucune espèce de nouvelle qui pût confirmer la dépêche télégraphique que le ministre des affaires étrangères lui aurait communiquée.

On fait courir aujourd'hui le bruit qu'un des faubourgs d'Oporto, miné à l'avance par les soldats de don Pedro, pour faire sauter les mignolistes s'ils s'en emparaient, aurait fait explosion avant ce moment, et que don Pedro aurait perdu beaucoup de monde.

Nous aimons à penser que cette nouvelle est au moins exagérée, et nous espérons qu'elle sera démentie soit par le courrier d'Espagne, soit par les journaux anglais que nous recevons demain.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 27 septembre. — Beaucoup d'étrangers sont arrivés à Bruxelles pour assister à la cérémonie de ce jour.

— Le dîner offert aux députations des communes commencera à 6 heures précises. Les membres qui les composent se réuniront dans la chambre des représentants, et seront placés à table dans l'ordre alphabétique des communes qu'ils représentent.

Toutes les autorités civiles et militaires ont été invitées à y assister.

— Un feu d'artifice sera tiré ce soir, à 9 heures, hors la porte de Schaerbeck; des places seront réservées dans une enciente disposée à cet effet, pour MM. les membres des députations. (*Moniteur*.)

— Les communes qui doivent recevoir des drapeaux d'honneur sont juste au nombre de cent. La ville de Paris est comprise dans ce nombre. Nous ne savons pas qu'il soit arrivé de députation pour recevoir le drapeau.

— M. Anoul, colonel-commandant le régiment des cuirassiers, arrivera demain de Tournay en cette ville, à la tête de quatre escadrons de son régiment qui vont à l'armée.

— Nous apprenons que l'arrêté qui déterminait l'uniforme de MM. les gouverneurs de province, vient d'être transmis à ces fonctionnaires, qui jouiront comme les ministres, de la faculté de porter le costume leur vie durant.

— M. Surlet de Chokier a quitté hier Bruxelles.

— M. Wappers est arrivé à Bruxelles. Il est chargé par le gouvernement de l'exécution d'un grand tableau représentant une des scènes de la révolution belge.

On assure que lord Palmerston a envoyé à notre cabinet, ainsi que celui de Paris, une note dans laquelle il déclare que le gouvernement britannique ne consentira pas à une reprise d'hostilités entre la Belgique et la Hollande, et qu'il ne permettra pas à une armée française de pénétrer en Belgique, parce que le ministère anglais ne pourrait se soutenir devant les chambres, s'il consentait à une occupation de la Belgique par la France sans la faire occuper en même temps par une armée anglaise, et qu'enfin il est impossible, dans les circonstances actuelles et surtout vu l'état de l'Irlande, que l'Angleterre dispose pour une expédition continentale d'une partie de ses forces de terre.

On assure de plus que le comte Bulow, plénipotentiaire de Prusse, et le prince de Lieven, plénipotentiaire de Russie, ont remis à la conférence des notes énergiques pour protester contre toute intervention armée de la France dans les affaires de la Belgique. (*Courrier*.)

LIÈGE, LE 28 SEPTEMBRE.

On écrit d'Anvers, le 27 septembre :

« Il arrive journellement à Anvers de nouvelles pièces d'artillerie.

» Huit nouveaux mortiers conduits par une compagnie d'artilleurs sont arrivés hier à Anvers.

» Dans son voyage à Anvers, le roi passera en revue, aux environs de Lierre, la division de l'armée commandée par M. le général Davivier. Il paraît que le roi ira à Anvers avec une suite nombreuse : des appartemens ont été retenus au palais du gouvernement et dans des maisons particulières.

» Par un ordre du jour en date d'hier, M. le ministre de la guerre, d'après les ordres du roi, vient de défendre à tous les généraux et commandans de corps de l'armée, d'accorder, sous quelque prétexte que ce soit, des congés aux officiers, sous-officiers et soldats faisant partie des troupes sous leurs ordres.

» Plusieurs communes de la province d'Anvers, celle de Boom entre autres, s'approprient à faire une réception brillante aux députations chargées de rapporter de Bruxelles le drapeau d'honneur.

» Le choléra s'est déclaré à Anvers dans la caserne, occupée par les gardes civiques de Louvain. On a aussitôt fait évacuer la caserne et envoyé une partie des gardes civiques en cantonnement.

— On écrit de Gand, le 26 septembre :

« Le bataillon de la garde civique d'Ypres est parti hier de cette ville pour Evergem, où il a remplacé le 1^{er} bataillon de la garde civique de Liège, qui est revenu en nos murs.

» Hier et avant-hier, des rixes ont eu lieu dans plusieurs quartiers de la ville, par suite de l'apparition publique de plusieurs individus portant la cravate orange, et des insultes que quelques-uns d'entre eux s'étaient permis d'adresser à de paisibles citoyens. Nous apprenons que mal en a pris aux perturbateurs : heureusement l'intervention de la police, assistée de la garde, a mis fin aux tumultes et prévenu des désordres ultérieurs.

» Le roi et la reine ont pris chacun 150 n^{os} dans la loterie des tableaux qui ont figuré à la récente exposition à Gand.

— On écrit de Tournay, 25 septembre :

« Une batterie de 12 est passée par notre ville, en destination pour Namur, où l'on organise la compagnie d'artillerie qui doit en faire le service. Une pareille batterie est organisée ici, c'est le capitaine Lecocq qui est chargé de la commander.

» Presque toute notre garnison : cuirassiers, artilleurs et 4^e de ligne, est partie hier pour l'armée.

— On écrit de Namur, 26 septembre :

« Il est passé hier après-midi par cette ville environ 250 chevaux, venant de Liège et se dirigeant sur Charleroy; ils sont destinés à l'organisation de sept batteries que l'on forme en ce moment dans plusieurs villes. Les compagnies d'artillerie de siège fourniront les hommes pour ce service.

— On vient d'organiser un service d'estafettes entre Bruxelles et Paris, par lequel les gouvernemens des deux pays se transmettront des nouvelles toutes les quatre heures. Plusieurs employés de la direction générale des postes ont reçu, dit-on, l'ordre de partir.

— On lit dans le *Journal de Commerce* de Paris :

« On nous donne la nouvelle assez bizarre que le drapeau d'honneur décerné à la ville de Paris, sera remis au duc d'Orléans qui ne quittera Bruxelles qu'après cette solennité.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* :

« On annonce que M. de Gerlache, ancien membre des états-généraux, ex-président du congrès et de la chambre des représentants, se propose de publier, sous le titre de *Compte rendu à ses Commettans*, un travail dont il s'occupe depuis quelque temps et qui offrirait des renseignemens et des ma-

tériaux pour l'histoire de la révolution belge depuis 1825. Cette notice, dans laquelle l'auteur retracerait quelques faits peu connus qui ont accompagné les importantes discussions politiques auxquelles il a pris part, serait suivie de fragmens de principaux discours qu'il a prononcés depuis l'origine de sa carrière parlementaire. Nous publierons demain la série de ces discours.

» Nous ne doutons point que le travail de M. de Gerlache ne soit accueilli avec cette faveur que lui ont méritée de la part de ses concitoyens, la franchise et l'indépendance de son caractère ainsi que son dévouement éprouvé à la chose publique. M. de Gerlache est l'un de ces hommes politiques trop rares, qui peuvent jeter sans crainte un regard sur le passé, et que l'avenir trouvera toujours le même.

— *Le Courrier anglais*, du 24 septembre, continue à prétendre qu'il n'y aura pas de guerre entre la Belgique et la Hollande, et que tout espoir de voir rouvrir les négociations n'est pas perdu.

— M. le professeur Jacmart recteur de l'université à Louvain, ancien militaire des armées françaises, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur.

— *La Gazette de Gotha* annonce le mariage prochain du duc de Saxe-Cobourg frère de notre roi avec une princesse de Wurtemberg.

— On écrit de Lille : « Un mandat d'amener a été décerné par M. le juge d'instruction contre MM. Reboux père et fils, imprimeur et gérant de la *Boussole*.

— Voici la composition de plusieurs des députations chargées de recevoir les drapeaux d'honneur :

Charleroi. — Nalinne, échevin; Rucloux, membre du conseil; Marcq, idem; Léopold de Dorlodot; Jean Baptiste Barez.

Fleurus. — Jean Jacques Gailly, bourgmestre; Victor Dardard, fils, médecin; Fr. Rudiman, négociant; Jean Joseph Gonne, rentier; Anselme Fiton, fils, tanneur.

Gosselies. — Louis Alexandre Thomas, volontaire de septembre; Félix Fauconnier, idem; Edouard Favasse, idem; Charles Joseph Beauthier, idem; Jean François Fauconnier, idem.

Jemmapes. — Auguste Reumier, bourgmestre; Everard Merlin; Lucien Gollinet, volontaire de septembre; Joseph Sigart.

Soignies. — Leroy, bourgmestre; Dever, membre du conseil; Joseph Berson; Joseph Plasschart; Louis Couder.

Thuin. — Eugène Moreau, membre du conseil de régence; J. B. Clavel, major de la garde civique du bataillon de Thuin, volontaire de septembre; Victorin Demeuldre, minéralogiste, volontaire de septembre.

Ans et Glain. — Eustache Hubin, assesseur; Théodore Englebert, membre du conseil; Henri Joseph Hairs, idem.

Dison. — Lejeune De Bar, bourgmestre; F. Sage-Homme, fils, assesseur; Grenade, fils, lieutenant-colonel de la garde civique du canton de Limbourg; Laurent Grenade, sous-lieutenant au 4^e régiment de lanciers.

Jemeppe sur Meuse. — Quirini-Goreux, bourgmestre; Delexhy, assesseur; Duchesne, idem.

Grâce-Montagne. — Jean Riga, bourgmestre; Jean François De Give, assesseur; Léonard Joseph Renson, membre du conseil; Mathieu Ledent.

Hermée. — Nicolas Sior, bourgmestre; Henri Joseph Pétry, membre du conseil; Bernard père, idem.

Huy. — D'Autrebande, bourgmestre; Davivier, échevin; Moreaux, conseiller.

Neufchâteau. — François Leclerc, échevin; Hermant, au tribunal de 4^e instance; Pierre Félix Roland, avec F. Jean Poncin, greffier en chef.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On maude de Bois-le-duc, le 23 septembre :

« On écrit de Tilbourg que S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est attendu sans retard au quartier-général.

« Les troupes de l'armée sont cantonnées comme de coutume. Les mesures sont prises pour pouvoir réunir l'armée au premier signal. Plusieurs batteries d'artillerie ont été passées ces jours-ci en revue. »

Breda, 24 septembre. — Aujourd'hui sont entrés en ville les hommes du premier ban de la garde bourgeoise de la levée de cette année, dans notre arrondissement. Il seront dirigés demain sur les bataillons où ils doivent être incorporés.

— Les journaux du 26 septembre sont sans intérêt. A la bourse d'Amsterdam du 25, les fonds ont éprouvé une nouvelle baisse. La crainte que les menaces de la France contre notre gouvernement ne vinssent par hasard à se réaliser, engagent beaucoup de spéculateurs à vendre leurs fonds.

On ne peut plus guère douter que les préparatifs de guerre qui se font en France ne soient sérieux. Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Paris doivent convaincre les plus incrédules. Mais l'entrée immédiate des troupes françaises en Belgique, pour se porter sur Anvers et sur Maestricht, est démentie par l'article suivant du *Moniteur* français du 25 :

« On lit dans le *Nouveliste* d'hier 24 :
 « On annonce que nos deux corps d'armée se porteront simultanément, l'un sur Anvers, l'autre sur Maestricht. »
 « Cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement. »

Nous apprenons que des patriotes se sont entendus avec la régence à l'effet d'offrir un banquet aux blessés de septembre, en commémoration des glorieuses journées. Il aura lieu à l'hôtel de ville, après l'arrivée du drapeau.
 Des listes de souscriptions sont déjà couvertes de nombreuses signatures.

RÉVÉLATIONS.

On lit dans un journal de Bruxelles :
 Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Londres, datée du 21 septembre :
 Vous savez que les dernières propositions faites à la Belgique, ont été rédigées et formulées en projet de traité par sir Robert Adair. Lorsqu'elles ont été connues ici, on s'est borné à en rire, et chacun a prédit le résultat de cette nouvelle tentative diplomatique. Cependant, il faut le dire, le plan de sir Robert Adair a réussi auprès de MM. Goblet et de Muelenaere, et celui à qui nous devons ce nouveau système a certes montré de l'habileté dans cette affaire.

Voyant l'impossibilité de faire avancer les négociations aussi long-temps que l'on demeurerait dans le *statu quo*, relativement aux hommes qui en Belgique avaient adopté le système de l'évacuation préalable d'Anvers, les diplomates ont pensé que trois choses étaient nécessaires : d'abord le retour à Londres de M. Van de Weyer, que son acceptation de la ratification russe a mis en grande faveur auprès de la diplomatie; ensuite l'éloignement de Londres de M. le général Goblet, qui bien qu'il ne fut pas un diplomate distingué, s'est toujours obstinément retranché dans les instructions de sa cour; enfin, en troisième lieu, le renvoi des membres du ministère belge qui pourraient être considérés comme un embarras pour la diplomatie, vu leurs engagements envers les chambres.

On parvint bientôt à atteindre le premier but pendant le voyage de Léopold à Compiègne, où l'on trouva une excuse pour envoyer M. Van de Weyer à Londres. Le second but ne tarda pas à être également atteint; des propositions fort acceptables furent remises à M. Goblet par lord Palmerston, qui lui donna l'assurance qu'elles seraient acceptées par la Hollande; le plénipotentiaire hollandais, qui était dans le secret, s'expliqua même devant M. Goblet de manière à lui faire croire que le roi Guillaume M. Goblet parut pour la Belgique, tout triomphant et était porteur alléguant les propositions dont il avait été chargé de plus la paix générale serait affirmée pour la Belgique de 50,000 florins de rentes annuelles. Il ne se doutait pas qu'au moment où il aurait tourné le dos, il deviendrait l'objet de la risée de tous nos diplomates y compris M. Van de Weyer qui était dans la confidence et qui avait aussi atteint le but de tous ses efforts : l'éloignement de M. Goblet et des hommes de l'évacuation préalable d'Anvers. Vive la diplomatie nationale et populaire de la Belgique!

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 25 septembre, à 9 heures du matin, au 26, à la même heure, 4 nouveaux cas, 3 décès.
 Anvers. — Du 26 au 27, 13 nouveaux cas, 4 décès, 2 guéris.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 27 septembre.
 Naissances : 8 garçons, 2 filles.
 Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 femmes, savoir : Jeannette Bernard, âgée de 80 ans, messagère, faubourg Ste.-Marguerite.
 Marie Joseph Crotheux, âgée de 60 ans, marchande, rue Saint-Séverin, veuve de Jean Hubert Dieudonné Ronvieux.

COMMERCE.
 Bourses de Vienne du 14 sept. — Métalliques, 187 7/8. — Actions de la banque 1443 1/2.

Fonds anglais du 25 septembre. — Consol. 84 1/8 0/0. — Rentes belges 75 1/2.
 Bourse de Paris, du 25 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1830, 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 75 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 70 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 00 0/0. — Emprunt Belge 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 26 sept. — Dette active, 42 1/4 0000 0; idem différée 00 00. — Bill. de change 00 0/0 0/0. — Syndiat d'amor. 00 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 00 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co, 96 à 87 3/4 0/0; idem ins. gr. li., 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 0/0 — Ren. franc. 0 1/2. 67 5/8 3/4 0. — Métall. 84 0/0 0/0. — Naples Falc. 00 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 47 0/0 0/0 0/00. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 00 — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 27 septembre.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 0/0	A	
Londres	12 25		P
Paris	47 1/4	A	A
Francfort	36		35 7/8
Hambourg	35 1/2	P	35 3/8
Escompte 4 0/0			
Belgique			
Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,			99 3/4.
Empr. de 12 mill.			99 1/2.
Empr. de 24 mill.,			76 76 1/4 P.
Dette active,	5		98 1/2 P.
Oblig. de Entr.	5		00 0 00.
Hollande.			
Dette active,	2 1/2		00 0/0.
Oblig. synd.	4 1/2		00
Rent. remb.	2 1/2		84 1/2 et 87 1/2

Bourse de Bruxelles, du 26 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/2.

Prix des grains au marché de Liège du 27 sept.
 Froment vieux la rasière P.-B., 10 fl. 56 1/2 c.
 Id. nouveau, id. 9 fl. 06 c.
 Seigle, nouveau, id. 6 fl. 65 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ÉCOLE MOYENNE ET PENSIONNAT DE VISÉ.
 La rentrée des classes y aura lieu le mercredi 3 octobre. Le prix de la pension est, pour l'année, de 425 francs. L'allemand et le dessin sont aujourd'hui enseignés gratis.
 Pour plus amples renseignements, s'adresser au principal. L'abbé ROGISTER. 503

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 184, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 65

Il sera procédé, le 6 octobre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'ADJUDICATION de la fourniture, par province, du CHAUFFAGE et de l'ÉCLAIRAGE nécessaires aux corps de garde dans toute l'étendue de la Belgique, à partir du premier janvier jusqu'au 31 décembre 1833 inclus. Il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'Administration provinciale communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.
 A Liège, le 27 septembre 1832.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Les lundi, mardi et mercredi, 1^{er}, 2 et 3 octobre 1832, à dix heures du matin, par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire, à Liège, en son étude, au quai de la Sauvenière, n° 798, il sera procédé à la VENTE PUBLIQUE et à l'extinction des feux, des IMMEUBLES et RENTES, ci-après désignés, appartenant à la succession de Mr. Arnold DUBOIS, lorsqu'il vivait, ancien notaire, domicilié à Tilleur :
IMMEUBLES.

- 1^{er} lot. — Une belle MAISON, portant le n° 1^{er}, située à Tilleur, avec plusieurs jardins clos de murs, et verger, y attenant; d'une contenance d'environ un bonnier métrique 8 perches 97 aunes.
- Cette habitation, par sa situation au bord de la Meuse et les autres avantages, y attachés, formerait une maison de campagne, très-agréable et fort commode.
- 2^e lot. — A. Une autre maison, n° 4, située au même lieu, occupée par M. Joseph Raick, avec un jardin contenant environ 13 perches 08 aunes, y attenant.
- B. Un jardin de 19 perches 62 aunes, contigu à celui-ci et loué à Gilles Hiar.
- 3^e lot. — Deux vergers, dont l'un dit le *Marcage*, et l'autre le *Neuf-Pré*, contenant ensemble 61 perches 3 aunes.
- 4^e lot. — Un verger, dit le *Pré-Margot*, contenant 30 perches 51 aunes.
- 5^e lot. — Une pièce de fonds, dite *Terre-Passeux*, dont une partie à labour et l'autre en prairie, contenant environ 73 perches 23 aunes; exploitée par la veuve de Lambert Roufossé et Jean Gerard.
- 6^e lot. — Une pièce de terre à labour, située en lieu dit *Borday*; contenant 33 perches 78 aunes, cultivée par Jean Gerard.

- 7^e lot. — Une pièce de verger ou prairie, située en lieu nommé *Malgarni*, contenant 32 perches 69 aunes, cultivée par Jean Lambert Lempereur.
- 8^e lot. — Une pièce de terre, dite *Terre-Malgarni*, contenant 34 perches 87 aunes, exploitée par Joseph Desy.
- 9^e lot. — Une idem, dite le *Pré-Jottay*, contenant 46 perches, cultivée par ledit sieur Desy.
- 10^e lot. — Une idem, nommée *Terre-aux-Cailloux*, de la contenance de 30 perches 51 aunes, affermée à André Cajot.
- 11^e lot. — Une idem, nommée le *Sart*, située au commencement de la ruelle du *Coq*, contenant 17 perches 44 aunes, affermée à ladite veuve de Lambert Roufossé.
- 12^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Borday*, contenant 24 perches 80 aunes, cultivée par la même.
- 13^e lot. — Une idem de 12 perches 64 aunes, située à la ruelle *Borday*, tenue à bail par Toussaint Mignolet.
- 14^e lot. — Une idem, dite *Terre-Hourlotte*, contenant 18 perches 96 aunes, affermée à Jean Lambert Lempereur.
- 15^e lot. — Une pièce de vignoble, nommée *Vigne-Borday*, contenant 64 perches 3 aunes, cultivée par ladite veuve de Lambert Roufossé.
- 16^e lot. — Une idem, dite *Vigne du Heid*, contenant 35 perches 5 aunes.
- 17^e lot. — Une maison, n° 3, avec un jardin y annexé, contenant environ 6 perches 54 aunes, ces derniers objets sont loués au sieur Joseph Desy.
- Les immeubles composant le 3^e lot, inclus le 17^e, sont également situés en ladite commune de Tilleur.
- 18^e lot. — Une prairie, située en lieu dit aux *Kessales*, contenant environ 69 perches 74 aunes, affermée à Eustache Taskin.
- 19^e lot. — Une pièce de vignoble, appelée *Vigne-Mottet*, contenant 47 perches 95 aunes.
- 20^e lot. — Une idem, nommée *Vigne-Donnay*, contenant 43 perches 59 aunes.
- 21^e lot. — Une pièce de terre à labour, située au-dessus de la dite *Vigne-Donnay*, contenant 16 perches 35 aunes, exploitée par Pierre Mathieu Frankignoul.
- 22^e lot. — Une idem, dite *Terre Cajot*, contenant 43 perches 59 aunes.
- 23^e lot. — Une pièce de prairie, dite le *Pré Jacquet*, contenant 17 perches 44 aunes; cultivée par ledit sieur Desy.
- 24^e lot. — Une pièce de terre, aussi nommée *Terre Cajot*, contenant 8 perches 72 aunes.
- 25^e lot. — Une idem, sise au *Bois de Mont*, contenant 14 perches 77 aunes, affermée aux enfans de Pierre André.
- Les biens formant le 18^e lot, inclus le 25^e, sont situés en la commune de Jemeppe-sur-Meuse.
- 26^e lot. — Une pièce de fonds, consistant en terre à labour et prairie, située en lieu dit *Pansy*, contenant 51 perches et exploitée par Antoine Thonon.
- 27^e lot. — Une pièce de terre, située à St.-Gilles, en lieu dit *Sias*, contenant 33 perches 13 aunes et cultivée par Mathieu Dubois.
- Ces deux dernières pièces sont situées en la commune de Saint-Nicolas.
- 28^e lot. — Une pièce de terre, située en lieu dit *Chat-Queue*, contenant 72 perches 79 aunes.
- 29^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Faissonerie*, contenant 37 perches 5 aunes.
- 30^e lot. — Une idem, située en la campagne de Seraing, dite *Terre-al-Campagne*; contenant 29 perches 42 aunes.
- 31^e lot. — Une idem, située près de la maison dite de *Bavière*, contenant 19 perches 62 aunes.
- Ces quatre dernières pièces sont exploitées par Hubert Nihoul.
- 32^e lot. — Une pièce de terre, située en lieu dit *Golette*, contenant 51 perches 22 aunes.
- 33^e lot. — Une idem, contenant 43 perches 59 aunes, située en lieu dit *Alhalotte*.
- Ces deux dernières pièces sont affermées à Henri Guillaume Villégia.
- 34^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Morchamp*, contenant 33 perches 35 aunes; cultivée par Martin Sartoz.
- 35^e lot. — Une idem, aussi située en lieu dit *Morchamp*, contenant 28 perches 33 aunes, exploitée par François Micha.
- Les immeubles composant le 28^e lot, inclus le 35^e, sont situés en la commune de Seraing-sur-Meuse.
- 36^e lot. — Une pièce de terre, située aux limites de la commune de Flémalle-Haute vers *Chokier*, contenant 15 perches 69 aunes, affermée à Gilles Mercenier.
- 37^e lot. — Une idem, située en lieu dit *Somme-les-Villes* commune de Mous, contenant 13 perches 8 aunes, exploitée par le sieur Jean Burton.
- 38^e lot. — Une prairie, située en lieu dit *Parfondvau*, commune de Flémalle-Grande, contenant 13 perches 8 aunes, détenue par Jean Jeunehomme.
- 39^e lot. — Une pièce de terre, située près de la Chapelle St.-Eloi, contenant 98 perches 40 aunes, détenue par la veuve de Paschal Delville.
- 40^e lot. — Une idem, dite *Derrière la Rue*, contenant un bonnier 28 perches 54 aunes, détenue par Herman Delville.
- 41^e lot. — Une idem, dite *l'Enclos d'Alno*, contenant un bonnier 19 perches 57 aunes.
- 42^e lot. — Une idem, dite au *Thier de Villers*, contenant 43 perches 13 aunes.
- 43^e lot. — Une idem, aussi nommée au *Thier de Villers*, contenant un bonnier 52 perches 34 aunes.
- 44^e lot. — Une idem, dite au *Fond de Limont* ou à la *Croissette*, d'une contenance de 43 perches 50 aunes.
- 45^e lot. — Une idem, située au chemin de *Remicourt*, contenant 3 bonniers 12 perches 29 aunes.
- 46^e lot. — Une idem, nommée *Alsa-Marquet*, contenant 83 perches 19 aunes.
- Les immeubles composant les 39^e, 40^e, 41^e, 42^e, 43^e, 44^e et 46^e lots, sont situés en la commune de Jemeppe.
- Les pièces, reprises au n° 41, inclus 46, sont exploitées par ladite veuve de Paschal Delville.

RENTES.

Suite et ordre des loix.	INDICATION DES RENTES		Noms, prénoms et domicile des débiteurs.	Suite et ordre des loix.	INDICATION DES RENTES		Noms, prénoms et domicile des débiteurs.
	Système décimal.	Ancienne dénomination.			Système décimal.	Ancienne dénomination.	
47	1965 lit. 56 dés épeautre.	8 muids,	La veuve de Grégoire Godinasse, de Chénée, et autres.	405	245 lit. 70 dés épeautre.	1 muid.	M. Richard Dusard, de Liège.
48	44 fls. 80 c.	80 fls. B. Liège.	Henri Guillaume Villégia, de Seraing sur Meuse.	406	230 lit. 34 dés épeautre.	7 set. 2 q.	La veuve de Nicolas Khignesse, de Flémalle-Haute, et la veuve de Joseph Dejaer.
49	26 » 88 »	48 fls. B. Liège.	Noël Colleye de Jemeppe.	407	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid.	Ledit M. Winand, de Fraiture.
50	133 fls. 54 c. 74/100	282 frs. 64 c.	M. Arnold Joseph Dubois, de Chokier.	408	6 fls. 89 c. 23/100	12 fls. B. Liège.	La veuve de Nicolas Deprez, de Seraing-sur-Meuse.
51	27 » 56 » 92	48 fls. B. Liège.	Lambert Lempereur, domicilié à Tilleur, et autres.		A, 1 » 44 29 »	4 fl. 48 s. 3 l.	Madame veuve de Jean Valentin François domiciliée à Jemeppe sur Meuse.
52	14 » 93 » 33	26 fls. B. Liège.	Gerard Joseph Leturc et Gilles Joseph Evrard de Seraing sur Meuse.	409	B, 1 » 50 77 »	2 » 12 » 2 l.	
53	14 » 35 » 90	25 fls. B. Liège.	André Bidlot, de Tilleur.		C, 92 lit. 44 dés épeautre	3 setiers.	Arnold Foidart, domicilié à Longue, commune de Liège.
54	15 » 79 c. 49/100	27 fls. 40 sous.	Joseph Lhoneux et son épouse, de Tilleur.	410	13 fls. 24 c. 3/100	23 fls. B. Liège.	
55	50 » 54 c. 36/100	88 fls. B. Liège.	Les dames épouse Colville et Warrée, nées Delbouille, domiciliées à Jemeppe.	411	573 lit. 28 dés épeautre.	2 muids 2 1/3 setier.	Ledit M. Jacques Joseph Magnery.
56	6 » 54 » 90 »	41 fls. 7 sous.			412	368 lit. 55 dés épeautre.	
57	47 » 99 » 77 »	83 fls. 41 sous.		413	7 fls. 46 c. 67/100	43 fls. B. Liège.	M. Benoit Guilmot, demeurant à Ivoz.
58	9 » 04 » 3 »	15 fls. 13 sous 3 l.		414	14 fls. 93 c. 33 »	26 fls. B. Liège.	
59	8 » 87 » 39 »	15 fls. 9 sous.		415	5 » 74 » 36 »	10 fls. B. Liège.	Jean Léonard Redouté, domicilié à Sclousin, commune d'Ougrée, et autres.
60	870 lit. 17 dés épeautre	3 muids. 4 set. 1/3 de setier.	Joseph Lejeune de Tilleur.	416	3 fls. 44 c. 62 »	6 fls. B. Liège.	
61	4 fls. c. 02 05/100	7 fls. B. Liège.	Anne Marie Fourgon, épouse de Lamb e Dehaleux, demeurant à Verviers.	417	368 lit. 55 dés effraction nés à 2 fls. 08 c. 2/100.	12 setiers effractionnés à 3 fl s. 12 sous 2 l.	M. Jean Toussaint Beco, de Chokier.
62	A, 4 » 02 » 05 »	2 fls. 12 sous.			418	207 lit. 30 dés épeautre.	
63	B, 4 » 02 » 05 »	7 fls. B. Liège.	Ladite épouse Dehaleux.	419	11 fls. 48 c. 72/100	20 fls. B. Liège.	Martin Roba et son épouse, née Dubois, demeurant en Parfond-Vaux, commune de Flémalle-Grande.
	A, 3 » 77 » 52 »	7 frs. 99 centimes.	Guillaume et Robert Joseph Gilon, de Tilleur.	420	32 » 02 » 05 »	55 fls. 45 sous.	
	B, 2 » 86 » 80 »	6 » 07 »	Marie Jeanne, Gérard Joseph et Mathieu Joseph Begon, demeurant sur les trixhes, commune de Flémalle-Haute.	421	5 » 28 » 41 »	7 fls. B. Liège.	La veuve de Jean Pierre Detilloux, d'Ivoz.
	C, 2 » 86 » 80 »	6 » 07 »	Nicolas Joseph Frankignoul, domicilié à Jemeppe, et autres.	422	154 lit. 52 dés épeautre.	3 fls. 15 sous.	
	D, » » 35 » 48 »	12 sous 1 liard.	Lambert Abry, domicilié à Ougrée.	423	40 fls. 08 c.	5 set. 2 mesur.	La veuve de Nicolas Vivengin, de Tilleur.
64	5 » 46 » 91 »	10 frs. 94 centimes.	Hubert Dogné et Marie Anne Renier, son épouse, demeurant à la Boverie, commune de Seraing sur Meuse.	424	1415 lit 86 dés épeautre	4 muids 4 set. 1/3 de setier.	
65	3 » 44 » 62 »	6 fls. B. Liège.	Henri Charles Mathias Kockelkorn, demeurant au faub. S. Laurent, à Liège.	425	4 fls. 02 c. 05/100	7 fls. B. Liège.	Jean Antoine Gerardy, fils, mineur de Jean Antoine Gerardy, décédé, demeurant à Hermalle-sous-Argenteau.
66	122 lit. 85 dés épeautre.	4 setiers.	Joseph Lhoneux, déjà nommé.	426	A, 2 fls. 15 c. 39/100	3 fls. 15 sous.	
67	716 lit. 60 dés épeautre.	2 muids 7 set. 1/3 de setier.	Gérard Denis, et autres.	427	B, 1 » 72 » 31 »	47 fls. 05 sous.	La veuve de Paschal Lambert, demeurant à Parfond-Vaux, commune de Flémalle-Grande.
68	44 fls. 35 c. 90/100	25 fls. B. Liège.	Toussaint Marcotty, de Jemeppe.	428	A, 122 lit. 85 dés épeautre.	4 setiers.	
69	61 lit. 42 dés épeautre.	2 setiers.	François Delise, dit Lespagne, domicilié à Loyable, commune d'Ampsin.		B, 45 lit. 36 dés épeautre	2 quartes.	André Fire, de Jemeppe.
70	A, 17 fls. 23 c. 08/000	30 fls. B. Liège.	Gérard Badet, d'Ampsin.	429	A, 153 lit. 56 dés épeautre	5 setiers	
	B, 1 » 44 » 87 »	2 » » »	Joseph Roba, demeurant à Amay.	430	B, 122 » 85 »	4 setiers.	André Bidlot, de Tilleur.
71	3 » 04 » 54 »	5 fls. 5 sous.	La veuve de Gilles Joseph Lefebure, d'Amay.	431	C, 61 » 42 »	2 setiers.	
72	11 » 48 » 72 »	20 fls. B. Liège.	M. Gérard Thomas Pierre Joseph Nagelmakers, de Liège.	432	3 fls. 81 c. 24/100	6 fls. 12 s. 3 l.	La veuve de Gérard Bidlot, de Tilleur.
73	285 lit. 64 dés épeautre.	4 muid 1 sect. 1/3 de setier.	François Dubois, domicilié à Lise, commune de Seraing sur Meuse.	433	2 » 94 » 36 »	5 fls. 2 s. 2 l.	
74	3 fls. 89 c. 34/100	8 frs. 24 centimes	Thomas Joseph Streel, demeur. à Liège.	434	43 fls. 87 1/2 cents	3 fls. 12 sous.	Tbiry, Antoine, Jacques et Elisabeth Thonon, demeurant à Pansy, commune de St-Nicolas.
75	122 lit. 85 dés épeautre.	4 setiers.	M. Noël Geradon, de Mons, et autres.	435	2 fls. 06 c. 77/100	3 fls. 12 sous.	
76	2 fls. 29 c. 74/100	4 fls. B. Liège.	Toussaint Hennin, d'Ougrée et autres.		A, 2 » 87 » 18 »	5 fls. B. Liège.	La veuve d'Evrard Collin, née Boumard, de Barveaux sur-Ouwe, et autres.
77	7 » 46 » 67 »	13 fls. B. Liège.	Nicolas Elias, demeurant à Visé.	436	B, 1 » 57 » 95 »	2 fls. 15 sous.	
78	9 » 48 » 97 »	16 fls. B. Liège.	Marie Catherine Renier, demeurant, au Bois de Mont, commune de Jemeppe.	437	16 fls. 38 cents.	29 fls. 05 sous.	Joseh Vigoureux, de Lexhy, commune de Horion-Hozémont.
79	6 » 38 » 06 »	11 fls. 2 s. 4 l.	La veuve de Gilles Lemaire, née Jouis, de Tilleur.	438	A, 4 fl. 14 c. 87/100	2 fls. B. Liège.	
80	7 » 46 » 67 »	13 fls. B. Liège.	Simon Dister, domicilié à Ans.	439	B, » 43 » 08 »	15 s. B. Liège.	Jean François Wéry, de Flémalle-Grande.
81	245 lit. 70 dés épeautre.	1 muid.	Jean Joseph Prévot, de Soumagne.	440	20 » 67 » 69 »	36 fls. B. Liège.	
82	168 lit. 92 dés épeautre.	5 set. 2 quart.	Pierre Joseph Michel, demeurant audit Lise, et autres.	441	8 » 72 » 32 »	15 fls. 3 s. 3 l.	Louis Verdin, Jacques Wilkin et Mathias Barbier, dom. à Grace-Montegnée.
83	10 fls. 33 c. 85/100	18 fls. B. Liège.	Lambert Thomas, demeurant à Pansy, commune de St-Nicolas.	442	13 » 49 » 26 »	23 fls. 44 s. 16 sooz	
84	9 fls. 04 c. 62/100	15 fls. 15 sous.	Gilles Joakim.	443	245 lit. 70 dés effractionnés à 4 fls. 88 c. 3/100	1 muid effractionnés à 8 florins 10 sous.	Jean Baptiste Paty.
85	245 lit. 70 dés épeautre.	4 muid.	Michel Goffin.	444	4 fl. 40 c. 72/1000	2 fls. 9 sous.	
86	13 fls. 78 c. 46/100	24 fls. B. Liège.	La V ^e de Jean Joseph Barbier.	445	165 lit. 08 dés épeautre.	5 set. 4 qu. 1 pog.	Pierre et Simon Parmentier, de Seraing-sur-Meuse.
87	429 lit. 97 dés épeautre.	4 muid 6 set.	Antoine Paquay.	446	4 fls. 48 c.	8 fls. B. Liège.	
88	3 fls. 73 c. 34/100	6 fls. 10 sous.	Nicolas Joseph Spineux, domicilié à Hologne-aux Pierres.	447	5 fls. 74 c. 36/100	40 fls. B. Liège.	Joseph Danthinne et Marie Catherine, bois, son épouse, de Flémalle-Grande, et autres légataires, à titre particulier dudit M. Dubois.
89	178 lit. 51 dés épeautre.	5 setiers 3 quarts 4 pog.	Les représentants de Léonard Palante, de Liège.	448	A, 2 » 46 » 97 »	4 fls. 06 sous.	
90	22 fls. 97 c. 44/100	40 fls. B. Liège.	La veuve de Georges Franck, réaliée au sieur Joseph Ancenne de Liège.	449	B, 3 lit. 9/10 de vin effractionnés à 46 c. 67/100	3 1/4 pots, effractionnés à 16 s. 4 liard.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
91	A, 1 fl. 72 c. 31/100	3 fls. B. Liège.	Les héritiers d'André Lecharlier, de son vivant, domicilié à Voltem	450	5 fls. 74 c. 36/100	40 fls. B. Liège.	
	B, 1 » 72 » 31 »	3 » » »	La V ^e de Georg Plumier, d'Engis et autres.	451	12 » 92 » 31 »	23 fls. 10 sous.	M. Winand de Fraiture, de Rummen.
	C, » 57 » 44 »	4 » » »	Jacques Ransy, de Herstal.	452	9 » 08 » 21 »	15 fls. 16 sous 4 l.	
92	D, » 57 » 44 »	4 » » »	Jeanné Bodet, épouse de Paschal Crespin, demeurant à Flémalle-Grande.	453	A, 230 lit. 34 dés épeautre	7 set. 2 qu.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
93	4 » 59 » 49 »	8 fls. B. Liège.	André Franck, veuve de Catherine Fourneau, domicilié à Jemeppe, et autres.		B, 92 » 14 »	3 setiers.	
94	22 » 97 » 44 »	40 fls. B. Liège.	Louis Joseph Hubart, de Liège.		C, 92 » 14 »	3 setiers.	M. Winand de Fraiture, de Rummen.
95	14 » 68 » 93 »	25 fls. 14 s. 2 l.	La veuve de François Dubois, de Tilleur.				
96	261 lit. 06 dés épeautre.	1 muid 2. qu.	M. Winand de Fraiture, de Rummen.				La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
97	8 fls. 64 c. 54/100	45 fls. B. Liège.	Henri Philippart, de Liège.				
98	2 » 55 » 59 »	4 fls. 9 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
99	1 fl. 43 c. 59 »	2 fls. 10 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				
100	6 » 74 » 88 »	41 fls. 15 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
101	18 » 9 » 23 »	31 fls. 10 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				
102	40 » 33 » 85 »	48 fls. B. Liège.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
103	199 lit. 63 dés épeautre.	6 set. 2. qu.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				
104	5 fls. 54 c. 38/100	9 fls. 12 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.
104	3 » 24 » 64 »	5 fls. 12 sous.	La veuve de Benoît Detilloux, d'Ivoz.				

Ces rentes sont solidement établies et exactement servies.
 Les IMMEUBLES seront VENDUS le 1^{er} OCTOBRE, et les RENTES aux deux autres séances, selon l'ordre indiqué au tableau qui précède.
 On peut visiter les maisons tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à midi et demi.
 S'adresser audit notaire SERVAIS, à Liège, pour avoir communication des conditions de la Vente dont il s'agit.